

Description des dispositifs / Fonds exceptionnels

- Fonds de sauvegarde managers agents attachés de presse et entreprises du spectacle:
 - Objet : Soutenir les indépendants du secteur de la musique et des variétés (attachés de presse, agents, managers, indépendants du spectacle vivant...) face aux difficultés financières qu'ils rencontrent dans le contexte de crise sanitaire
 - Montant : Fixé par la commission ; Plafonné à 10 000 € par bénéficiaire et à 20% du chiffre d'affaires de l'année 2019